

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 37 (1957)
Heft: 2

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Les T. O. M. et le Marché Commun. — La thèse française a fini par triompher et les Territoires d'Outre-Mer participeront au Marché Commun. Ils bénéficieront de trois avantages essentiels. Les investissements nécessaires à leur développement seront accrus, grâce à la contribution des cinq autres pays participant au Marché Commun. Ils pourront recevoir dans de meilleures conditions les produits industriels européens. De nouveaux débouchés s'ouvriront en Europe pour leurs propres produits. Le fonds commun d'investissement économique et social recevra en cinq ans 581,25 millions de dollars, dont 511,25 millions sont destinés aux territoires d'Outre-Mer dépendant de la France. En ce qui concerne les échanges, des dispositions relatives au désarmement tarifaire et contingentaire sont seules prévues par le traité de Marché Commun les contingents seront doublés en cinq ans. Le tarif extérieur sera unifié progressivement pour aboutir au terme des trois étapes prévues par le traité, à un tarif commun pour tous les produits des territoires d'Outre-Mer. Ce tarif sera à peu près la moyenne des tarifs des six pays. Du point de vue économique, le traité met sur le même plan l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et les territoires d'Outre-Mer. Il pourrait s'adapter à toutes les modifications qui interviendraient éventuellement dans le statut politique de ces territoires. La liberté de la circulation de la main-d'œuvre et des capitaux des territoires d'Outre-Mer est prévue selon les mêmes principes que dans les six pays du Marché Commun.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les résultats de janvier. — Les résultats du commerce extérieur en janvier dernier, comparés à ceux de décembre 1956, font ressortir pour les exportations un total de 158,4 milliards dont 99 vers l'étranger et 59,4 vers les pays d'Outre-Mer, contre, respectivement, 136,9, 93,8 et 43,1 en décembre, et pour les importations : un total de 207 milliards dont 160 en provenance de l'étranger et 46,5 des pays d'Outre-Mer, contre respectivement 170 milliards, 131,1 milliards et 38,7 milliards en décembre 1956. On constate à la fois une progression des exportations de 5,2 milliards vers l'étranger et de 16,3 milliards vers les pays d'Outre-Mer ainsi qu'une augmentation plus considérable encore des importations : +29,2 milliards venant de l'étranger et +7,8 des pays d'Outre-mer.

ECONOMIE

Les mesures d'austérité financière. — Un programme de 250 milliards d'économies « définitives » sur les dépenses votées pour 1957 (environ 4.500 milliards) a été soumis au Conseil des ministres par M. Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières. Les compressions se répartissent

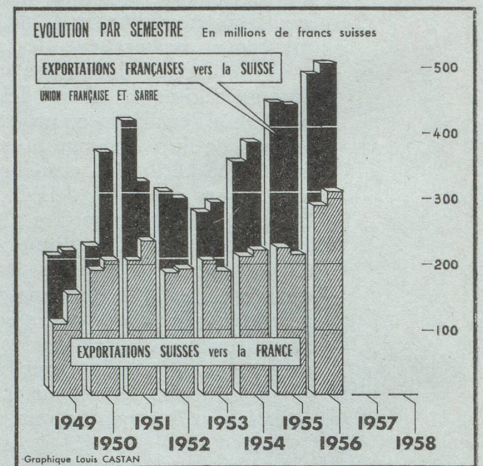
comme suit : 100 milliards sur les crédits militaires, ce qui pourrait entraîner une réduction des effectifs sous les drapeaux ainsi que des commandes de matériel à l'étranger; 100 milliards sur les dépenses civiles ordinaires; 50 milliards sur les investissements civils. Avant d'arrêter les détails du programme économique, M. Ramadier désièrait faire adopter par le gouvernement une décision sur le montant global des compressions jugées indispensables, et aussi sur l'ajournement de certains projets de grands travaux jugés trop onéreux pour l'État dans les circonstances actuelles. Il s'agit, entre autres, du projet de percement du tunnel sous le Mont-Blanc (voir l'article de M. Vaucher, p. 41) et de l'achèvement du Canal du Nord. Sur les quelque 2.400 milliards de dépenses civiles ordinaires, 1.400 sont jugées incompressibles. Il s'agit des intérêts et du remboursement de la Dette publique (620 milliards) et des traitements des fonctionnaires, des pensionnés et des retraités (800 milliards).

Les réductions devront donc être opérées sur les quelque 1.000 milliards de subventions économiques et sociales.

Électricité de France. — Totalisant 67.851 millions, l'emprunt d'E. D. F. a produit 66 milliards environ d'argent frais (électricité de France). Les dirigeants des services financiers d'E. D. F. ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse, que 62 milliards ont été souscrits par le public, ce qui représente un pourcentage de 92 %, alors que pour l'emprunt comparable de 1954, l'apport du public n'avait été que de 72 %. Le pourcentage de souscription dans les bureaux de poste et les bureaux du trésor est de 17 % (contre 6 % lors du dernier emprunt). L'emprunt 1954, dont la durée de souscription était d'un mois, soit une semaine de plus que l'emprunt 1957 avait produit 25 milliards de francs.

Grande industrie d'exportation. — L'année 1956 se caractérisant par une expansion relative de l'industrie lainière et les carnets de commandes se trouvant à l'heure actuelle plus garnis qu'il y a un an à la même époque, on pense dans les milieux de la profession, que l'activité en 1957 se maintiendra au moins à son niveau amélioré. Pour l'ensemble de 1956, l'indice général de l'industrie lainière (base 100 en 1938), s'établit à 111 chiffre record d'après-guerre, contre 101 en 1955. Il est intéressant de constater que l'augmentation des ventes d'une année à l'autre (11 %) a été entièrement réalisée à l'étranger. L'industrie lainière arrive de cette façon au troisième rang des industries exportatrices françaises après les métaux communs et les produits minéraux et au premier rang des industries transformatrices.

GRAPHIQUES DU COM



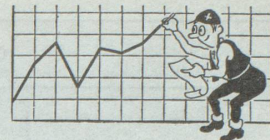
COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	21 fév. 3.370	17 janv. 3.500	16 fév. 2.970
Cours fr. s. marché parallèle.	21 fév. 94,25	17 janv. 97,25	16 fév. 92,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	15 fév. 404	11 janv. 377	17 fév. 342
Ind. prod. ind. (1938=100).	décembre 194	novembre 198	décembre 179
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	novembre 225	octobre 223	novembre 206
Ind. prix de gros (1949=100)	janvier 144,9	décembre 144,3	janvier 138,9
Ind. prix consom. familiale (1949=100)	janvier 148,5	décembre 148,1	janvier 146,8
Transports commerc. (mio. t.).	novembre 18,8	octobre 19	novembre 17,4
Voyageurs (millions)	novembre 44,6	octobre 44,9	novembre 44,2
Ind. vol. import. (1938=100)	novembre 168	octobre 185	novembre 141
Ind. vol. export. (1938=100)	novembre 227	octobre 220	novembre 227
Solde mensuelle à l'U. E. P. (mio. \$)	janvier — 70,5	décembre —39,0	janvier — 55,5

EMPRUNT

INDUSTRIE LAINIÈRE

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Commission mixte franco-suisse. — La Commission mixte prévue par l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, qui s'était réunie à plusieurs reprises, vient de terminer ses travaux à Paris les 1^{er} et 2 mars.

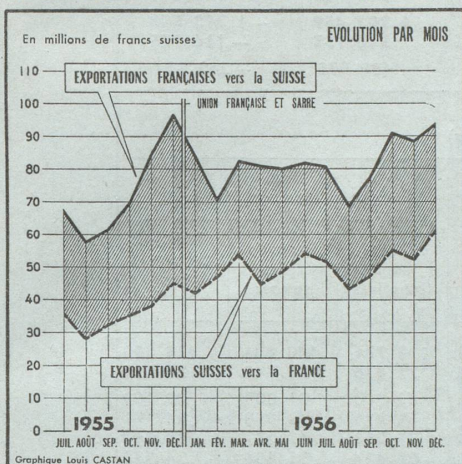
Elle est tombée d'accord sur toutes les questions amenées en suspens.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de 1956. — Les importations ont totalisé

7.597 millions de francs, soit 1.195,8 millions de francs ou 18,7 % de plus qu'en 1955. De plus, le volume des entrées a dépassé, pour la première fois également, 13 millions de tonnes de sorte que le maximum enregistré en 1951, année du boom de Corée, est largement dépassé. Les exportations ont aussi atteint un résultat record avec 6.203,5 millions de francs, ce qui fait ressortir une augmentation de 581,3 millions de francs sur les exportations de 1955. En

MERCE FRANCO-SUISSE



octobre 1956, la valeur de nos ventes à l'étranger s'est élevée à 615,3 millions de francs ce qui représente le niveau le plus haut qui ait jamais été enregistré au cours d'un mois.

Le solde passif de la balance commerciale suisse s'est donc établi à 1.393,5 millions de francs, montant qui n'avait été surpassé qu'en 1947 et 1948, années de reconstitution des stocks.

FINANCES

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1956, les recettes fiscales de la Confédération ont atteint 2.196,7 millions de francs contre 1.841,5 millions de francs en 1955.

VOIES DE COMMUNICATION

Tunnel du Mont-Blanc. — Dans les milieux genevois, on a appris avec une grande satisfaction le vote positif intervenu au Parlement français, et à une majorité écrasante, en faveur du percement du tunnel du Mont-Blanc. Dans d'autres cantons, des voix se sont immédiatement élevées pour que l'on envisage sans tarder le percement de tunnels routiers soit à travers le Grand-Saint-Bernard, soit à travers les Alpes bernoises pour relier plus facilement la Suisse septentrionale au canton du Valais et, au delà, à la plaine du Pô. (Voir à ce sujet l'article de R. Vaucher, p. 41.)

O. E. C. E.

Intégration économique européenne. — Le Conseil de l'O. E. C. E. s'est réuni les 12 et 13 février à Paris en vue de l'ouverture de négociations destinées à préparer un projet d'accord permettant d'instituer une zone de libre-échange en Europe. La Suisse était représentée par MM. Petitpierre, Chef du

Département politique fédéral, et Hollenstein, Chef du Département de l'économie publique. M. Petitpierre a prononcé l'importante déclaration que nous reproduisons plus haut. Quant à M. Hollenstein, abordant la question de l'agriculture, il souligna qu'il était nécessaire de concilier le besoin de protection de l'agriculture d'un grand nombre d'États avec l'intérêt légitime des pays exportateurs de produits agricoles. Il rappela que le Gouvernement suisse s'est rallié au principe du statut spécial de l'agriculture et suggère que le Comité ministériel de l'alimentation et de l'agriculture soit appelé à donner son avis à ce sujet. Il souligna qu'en matière de droits de douane la méthode de réduction tarifaire devra être étudiée avec un soin tout particulier en raison de ses conséquences sur les économies des pays participants. Puis il examina l'important problème des clauses de sauvegarde. Plus encore que dans le cadre des obligations actuelles de l'O. E. C. E. la portée de ces clauses devra être limitée au sein de la zone de libre-échange. L'interdépendance des pays participants sera en fait considérablement accrue.

La Suisse et le G. A. T. T. — Le Conseil fédéral a approuvé le 54^e rapport concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. Ce rapport étudie entre autres la possibilité d'une adhésion de la Suisse au G. A. T. T. Après de difficiles négociations, la délégation suisse a finalement réussi à faire admettre la situation tout à fait spéciale de l'agriculture suisse et la réserve formelle que la Suisse tenait à obtenir en ce qui concerne les restrictions quantitatives d'importation de produits agricoles. Pour l'accession de la Suisse au G. A. T. T., on n'a pas prévu la qualité de membre ordinaire mais seulement, tout d'abord, celle de pays associé. Cette qualité de pays associé sera limitée à deux ans à partir de la ratification par la Suisse du résultat des pourparlers tarifaires. Comme le souligne le rapport du Conseil fédéral, l'adhésion de la Suisse n'est toutefois pas encore un fait accompli et aucune obligation juridique n'existe encore pour notre pays. Par suite d'un geste, particulièrement bienveillant, la Suisse sera toutefois invitée à participer déjà activement aux travaux du G. A. T. T. lors de la première session de cette organisation, qui fera suite aux pourparlers tarifaires multilatéraux.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Comptes de chèques et virements postaux. — Au P. T. T. 31 décembre 1956, le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux était de 264.780 contre 256.999 à fin décembre 1955. A la même date, les avoirs des titulaires des comptes de chèques postaux se montaient à 1.719,5 millions de francs contre 1.442,6 millions un an auparavant.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	19 fév. 33,75	15 janv. 34,75	17 fév. 30,70
Cours billet 100 fr. fr.	19 fév. 1,05 3/4	15 janv. 1,03 6/8	fév. 1,08 1/2
Ind. gén. actions.	décembre 440	janvier 458	janvier 441
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3 ^e trim. 137	2 ^e trim. 136	3 ^e trim. 132
Ind. prix de gros (1939=100)	janvier 224,4	décembre 225,1	janvier 214,9
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	janvier 177,1	décembre 177,4	janvier 172,6
Ind. salaires hor. réels (1939=100)	3 ^e trim. 105,1	2 ^e trim. 103,9	3 ^e trim. 101,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	novembre 2,27	octobre 2,36	novembre 2,08
Voyageurs (millions)	novembre 16,7	octobre 18,4	novembre 16,6
Ind. import. (1938=100)	janvier 222	décembre 221	janvier 170
Ind. export. (1938=100)	janvier 179	décembre 216	janvier 155
Solde mensuelle à l'U. E. P. (mio. \$)	décembre -21,8	décembre -16,9	janvier -7,4